

Conditions de publication

1. La revue *Dialogue*, recherches sur le couple et la famille, publie des contributions théoriques illustrées par des analyses de terrain pouvant apporter un éclairage original sur les **problématiques et les évolutions actuelles du couple et de la famille**.

2. *Dialogue* donne la parole à des auteurs de disciplines et d'orientations diverses. La revue a pour objectif de favoriser et de diffuser la recherche et la réflexion sur le couple et sur la famille en permettant des éclairages croisés, complémentaires, parfois contradictoires.

3. Les articles soumis pour publication ne doivent pas être proposés simultanément à une autre revue. **Ils doivent compter entre 25000 et 30000 signes** (espaces, notes, bibliographie et résumé compris). Ils sont envoyés sous format électronique à l'adresse électronique suivante : **aude.payzan@gmail.com**.

4. Les articles sont publiés en français. Ils doivent être accompagnés :

- 1) d'un **résumé de 700-900 caractères présentant l'objet de la recherche, la méthode et quelques éléments de discussion et de conclusion** et sa traduction en anglais
- 2) de quelques **mots-clés** en anglais et en français permettant, via une recherche numérique, de trouver votre article ; pour le choix des mots-clés pertinents, se reporter au Thésaurus SantéPsy à partir de l'url : <http://www.ascodocpsy.org/-Espace-Revues->
- 3) d'une bibliographie d'une trentaine de lignes maximum
- 4) Ils doivent porter les mentions des nom, fonction, adresse électronique, adresse de correspondance du ou des auteur(s). **En cas d'auteurs multiples**, il faut que soit précisée clairement la contribution de chacun à l'article.

5. Les articles seront soumis anonymement à deux ou trois référés, membres du comité de rédaction ou spécialistes extérieurs à la revue. Les articles acceptés le sont sous réserve des modifications de forme ou précisions de fond demandées par ces référés.

6. *Dialogue* est une publication de presse et appartient à la catégorie des œuvres collectives. Titres et intertitres sont de la rédaction. La rédaction se réserve le droit de modifier notamment les mots-clés. L'éditeur a un droit propre sur l'ensemble de la revue et toute personne souhaitant reproduire des articles doit s'adresser en premier lieu à l'éditeur pour en obtenir l'autorisation. Ceci ne fait pas obstacle au fait que chaque rédacteur a un droit d'auteur sur sa propre contribution et peut exercer ce droit à condition de ne pas porter concurrence à l'éditeur de la revue et de le consulter à ce sujet.

7. Éléments de bibliographie

Les références bibliographiques ne doivent pas excéder 30 lignes et figurent en fin d'article. **Tous les auteurs cités dans l'article doivent figurer dans la bibliographie.**

- **Dans le corps du texte** les citations sont notées (Freud, 1940) et lorsqu'une citation est faite elle doit mentionner la page : (Freud, 1940, p. 45).

- **Dans la bibliographie en fin d'article**, la référence d'un livre comporte :

le nom de l'auteur, les initiales des prénoms, si possible la date de la première édition, le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur (pour les ouvrages étrangers dont il existe une traduction française, indiquer les références de l'édition francophone).

exemple :

DOLTO, F. 1984. *L'image inconsciente du corps*, Paris, Le Seuil.

La référence d'un article comporte : nom d'auteur et initiales des prénoms, année de la publication, titre de l'article entre guillemets, titre de la revue en italique et non abrégé ; volume, numéro, première et dernière pages.

exemple :

LE CAMUS, J. 2002. « Le lien père-bébé », *Devenir*, 14, 7, 14-24.

La référence d'un chapitre de livre comporte : nom d'auteur et initiales des prénoms, année de la publication, titre du chapitre entre guillemets, mention « dans », nom de l'auteur du livre, année, titre du livre en italique, première et dernière pages.

exemple :

AUBERT, A. ; SCHELLES, R. 2006. « Peut-on parler de processus de fraternité ? » dans C. Bert (sous la direction de), *La fratrie à l'épreuve du handicap*, Toulouse, érès, 235-255.

8. La rédaction rappelle aux auteurs et co-auteurs qu'ils sont totalement responsables du contenu de leur article. En particulier, ils s'engagent à ne pas plagier un texte déjà publié et à signifier par des guillemets les reprises d'ouvrages. **Les citations ne peuvent excéder 8 lignes**. Dans le cas où la citation serait plus longue l'accord de l'auteur et de l'éditeur est requis.

Charte éthique

Dialogue applique des règles éthiques strictes. L'ensemble des personnes impliquées dans l'élaboration de la revue sont tenues de les respecter.

Engagements de la revue

Toutes les propositions d'articles reçues sont évaluées avec la même attention par le comité éditorial de la revue.

Chaque article est lu par les deux directeurs de la revue ou par les deux coordinateurs de numéro. Il pourra alors être demandé aux auteurs quelques ajustements pour rentrer dans la ligne éditoriale de la revue ou pour mieux cerner la thématique du numéro visé. L'article est ensuite transmis pour expertise, de façon anonyme, à deux ou trois membres du comité de lecture.

Si une proposition ne concerne pas les thématiques développées par la revue et ne rentre pas dans le cadre de sa politique éditoriale, la proposition peut être refusée par le comité éditorial sans passer par le processus d'évaluation à l'aveugle. Les auteurs en seront notifiés.

Une fois que les experts ont rendu leurs rapports d'évaluation, le comité éditorial de la revue décide d'accepter l'article sous réserve de modifications (qui peuvent être mineures ou majeures) ou de le refuser.

- Si l'article est accepté sous réserve de modifications, la décision finale n'est rendue qu'en fonction de la prise en compte, par les auteurs, des commentaires et des demandes de modifications des experts ;
- Si l'article est refusé, l'avis motivé et circonstancié est envoyé aux auteurs afin de porter à leur connaissance les éléments qui ont mené à cette décision.

Engagements des experts

Les experts acceptent d'évaluer un article dont le sujet traité relève de leur domaine d'expertise. Si tel n'est pas le cas ou si les experts ne peuvent évaluer un article, faute de temps ou pour toute autre raison, ces derniers se refusent rapidement auprès du comité éditorial.

Les experts ayant un conflit d'intérêt autour de l'évaluation d'un article doivent le déclarer et se récuser auprès des coordinateurs du numéro ou de la secrétaire de rédaction.

Les experts évaluent un article de façon objective et impartiale et respectent l'indépendance intellectuelle des auteurs. Ils ne divulguent pas leur expertise et l'article expertisé en dehors des correspondances avec la revue *Dialogue*.

Les experts transmettent leur retour, dans un délai d'un mois, en s'appuyant sur la grille d'évaluation envoyée par la secrétaire de rédaction. L'évaluation doit être précise et étayée.

Les experts s'engagent à fournir une évaluation constructive, écartant toute hostilité et excluant les propos diffamatoires.

Les experts ne peuvent utiliser aucune donnée provenant d'un texte qu'ils ont évalué, et ce jusqu'à sa publication – dans le respect des règles de citation.

Engagements des auteurs

Les auteurs s'engagent à ne pas plagier d'autres auteurs et à ne pas faire figurer dans l'article des éléments déjà publiés sans signaler le support de publication de l'écrit princeps.

Les auteurs mentionnés sont limités aux personnes ayant contribué significativement à l'élaboration et/ou à l'écriture de l'article. À partir de trois auteurs, la part prise par chacun d'eux dans la réalisation de l'article doit être précisée.

Les auteurs collaborent tout au long du traitement éditorial de leur texte avec le comité éditorial de la revue. Ils l'autorisent, par ailleurs, à apporter des corrections de forme à leur article, ainsi que d'éventuelles modifications au titre, au résumé ou aux mots-clés quand cela aura été jugé nécessaire lors de la relecture des épreuves.

Si l'article s'appuie sur un ou plusieurs cas cliniques, les auteurs doivent impérativement s'assurer du respect de la confidentialité des données et de l'anonymat des personnes. Les détails des cas ne doivent comprendre que des éléments nécessaires à la compréhension de la problématique exposée.

Si l'article s'appuie une thérapie, chaque fois que l'auteur l'estime souhaitable et dans l'intérêt de la personne, il informera cette dernière, le couple ou la famille concernée.

Si l'article s'appuie sur une recherche, il faut signaler si cette recherche a fait l'objet, ou pas, d'un avis éthique (CER ou CPP).

Les auteurs conservent l'entière propriété littéraire de leur texte, qu'ils ne peuvent cependant pas publier dans un autre contexte (pour un chapitre de livre, par exemple) sans en informer les éditions ères et sans indiquer les références exactes de la première édition.